

FEUILLE PAROISSIALE DE SAINT JEAN XXIII

N° 83 du 10 décembre 2017

Tous « donateurs »...

« Ils mettaient tout en commun...

« Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. La crainte gagnait tout le monde : beaucoup de prodiges et de signes s'accomplissaient par les apôtres. Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun. » (Actes 2,42-45)

En cette fin d'année, nous voudrions réfléchir avec vous à la prise en charge financière de la vie de l'Eglise en général, au denier de l'Eglise en particulier. Nous vous redonnons quelques informations qu'il est bon de connaître et invitons chacun et chacune à voir où il en est de cette dimension de notre vie chrétienne, de notre implication personnelle dans la vie de notre communauté paroissiale.

Au début de l'histoire de l'Eglise, les croyants « mettaient tout en commun ». **Aujourd'hui encore, ce sont les chrétiens qui font vivre l'Eglise** qui ne reçoit aucune aide ni de l'Etat, ni du Vatican.

L'argent est géré par un « Conseil Economique Paroissial ». Personne ne peut recevoir ou dépenser sans en rendre compte à ce conseil et sans que les comptes ne soient contrôlés par le diocèse, rendus accessibles aux paroissiens chaque année.

Les chrétiens partagent à diverses occasions. Ils le font en conscience, et en fonction de leurs possibilités. Nous connaissons tous l'Evangile de la veuve qui donne deux piécettes et dont Jésus dit qu'elle a donné plus que les riches qui avaient donné de grosses sommes, parce qu'elle avait donné de son nécessaire (Marc 12,41-44).

Les recettes de la paroisse:

- **Le denier de l'Eglise:** c'est le don que les chrétiens font pour que l'Eglise puisse rémunérer les prêtres et les laïcs embauchés par l'Eglise. Nous vous rappelons que les prêtres reçoivent une somme fixe, quels que soient les dons des fidèles, quelle que soit la paroisse où ils sont, quel que soit le nombre d'intentions de messes qu'ils ont reçu ou non. Ils reçoivent 1 030 € par mois. Cette somme vient pour une part du denier de l'Eglise, pour une part des offrandes faites quand des chrétiens demandent que la messe soit célébrée à une intention particulière. Le jour où les



chrétiens ne donnent plus au denier de l'Église, il n'y a plus de quoi rémunérer les agents pastoraux...

- **Les intentions de messe:** On « n'achète pas une messe ». Mais une coutume s'est faite de faire un don au moment où l'on demande à ce que l'on prie plus particulièrement pour telle ou telle intention. Tout est mis dans une caisse commune qui permet d'assurer une partie de la somme fixe remise chaque mois aux prêtres.

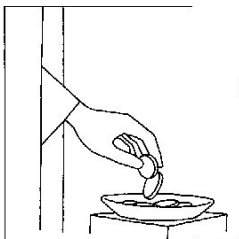
- les **quêtes**, les **offrandes** faites à l'occasion de célébrations (baptêmes, obsèques, mariages), les **participations aux frais** pour le caté ou pour d'autres activités de l'Église, l'argent de la **location des salles pour des fêtes**, qui permettent d'assumer les dépenses de fonctionnement de la paroisse.

- les **dons**, les legs, qui permettent des investissements particuliers.

Tous appelés à être « Donateurs au denier de l'Église »

En cette fin d'année, nous invitons chacun et chacune à se demander où il en est de cette participation à la vie de l'Église.

Si vous êtes déjà donateurs, ce peut être le moment de voir si votre participation au denier, aux autres ressources de l'Église, mais aussi pour des associations caritatives, correspond à un vrai partage, à une vraie « mise en commun des biens », dont parlent les Actes des Apôtres. Quelle part cela représente dans votre budget?



Si vous n'êtes pas encore donateur, vous êtes invités à prendre votre place dans la communauté des croyants qui partagent pour que l'Évangile soit annoncé. Même si tu es un enfant, tu n'es pas trop petit pour prendre ta place dans la communauté des croyants et partager un petit peu de ton argent de poche, même « 2 piécettes », si elles correspondent à un vrai don pour toi. Tout don, même « petit » est précieux.

Actuellement, vous êtes 60 donateurs environ quand nous sommes bien plus nombreux dans la communauté. **Avec vous, nous lançons un défi : tous devenir donateurs !**

Personne n'est exclu de la vie de l'Église pour des raisons matérielles

Récemment, nous avons découvert qu'une enfant n'était pas inscrite au catéchisme parce que la famille ne pouvait pas payer. Nous vous rappelons que les participations demandées correspondent aux frais réels, mais que celui qui ne peut verser cette somme, est invité à le signaler, et que, plus que d'autres encore, il a sa place en Église.

Merci...

Nous remercions tous ceux et celles qui entendront cet appel et restons à votre disposition pour toute explication, information. Dès que le bilan annuel sera fait, il vous sera communiqué.

Ensemble, donnons-nous les moyens d'annoncer l'Évangile sur notre quartier du Bois l'Abbé et dans notre diocèse de Créteil.

Père Bruno Cadart et Mme Monique Poirier
(pour le conseil économique paroissial)

Pour payer le denier

- ⇒ En espèce dans une enveloppe marquée « Denier de l'Eglise » et, si possible, avec vos noms, adresse postale, adresse email si vous en avez, téléphone, que nous puissions vous recontacter. (la base de données est absolument confidentielle et n'est partagée avec personne).
- ⇒ Par chèque à l'ordre de « ADC » (Association Diocésaine de Créteil) dans une enveloppe marquée « Denier de l'Eglise » et, si possible, avec vos noms, adresse postale, adresse email, téléphone, que nous puissions vous recontacter. (la base de données est absolument confidentielle et n'est partagée avec personne). On peut remettre l'enveloppe à la paroisse ou envoyer au diocèse avec l'enveloppe du denier ayant l'adresse déjà imprimée.
- ⇒ Par prélèvements, ce qui permet de répartir le don sur toute l'année.
- ⇒ En payant en ligne: "jedonneaudenier.org"

...Plus que 21 jours pour le denier de l'Eglise de 2017...

**Nouveau ! Payer à la quête avec son téléphone portable...
Grâce à l'application « La Quête »**

- ⇒ Téléchargez l'application « La Quête »
- ⇒ Sélectionnez la paroisse Jean XXIII à Chennevières, mettez les coordonnées de votre carte bancaire, et vous choisissez le montant que vous voulez donner, à chaque fois... Plus de problème pour trouver de la monnaie... et c'est intégralement reversé à la paroisse. Plus d'infos: <http://www.appli-laquete.fr/>

Appel du Secours Catholique à apporter:

Merci d'avance à ceux qui pourront apporter à la paroisse avant le 16 décembre:

- **Produits alimentaires non périssables** : conserves légumes, sardines, thon, maquereau, salades préparées, pâtes, riz, semoule, sauces tomates, tablettes chocolat, confiture, miel, jus de fruits, huile, vinaigre... chocolat en poudre, café, lait en poudre, sucre, céréales, biscuits, goûter...
- **Produits bébé** : petits pots, salés, sucrés, lait maternisé, shampoing, lait toilette, lingettes, couches...
- **Produit d'hygiène** : savon, gel douche, dentifrice, brosses à dents, rasoirs jetables, mousse à raser, serviettes hygiéniques, tampons, coton tige, kleenex...
- **Noël des enfants** : jouets en bon état de 0 à 12 ans **avant le 16 décembre**

Avis

- Ce dimanche 10 décembre 15h: Fête de la famille spirituelle du Prado (à Jean XXIII)
- Vendredi 15 à 19h30: aumônerie des étudiants à l'U.C.C.
- Samedi 16: Préparation module à Coeuilly (pour les catéchistes)
20h: Chanté Nwèl dans la plus pure tradition des Antilles

- Récollection des acteurs de la pastorale (accueil, chorale, fraternité, catéchèse, catéchuménat, liturgie, ...) samedi 3 février de 9h à 16h... **Préinscription avant le 17 décembre** pour permettre l'organisation... Venez nombreux. Inscrivez-vous!

- Dimanche 17 : Partage d'Évangile des jeunes après la messe

- Vendredi 22 18h: Fête de Noël avec l'aumônerie des lycées à l'U.C.C.
à **20h30: célébration pénitentielle à Jean XXIII**. Il est toujours possible de demander au Père Bruno de se confesser s'il est disponible.

- Samedi 23 à Créteil: Noël de la Mission Ouvrière

- Dimanche 24 10h30: messe du 4ème dimanche de l'Avent
18h00: messe de la nuit de Noël avec les enfants du catéchisme
22h00: Messe de la nuit de Noël

- Lundi 25 : une seule messe du jour de Noël à 10h30

- Dimanche 31 décembre 10h30: Messe du dimanche
22h00: Messe d'entrée dans la nouvelle année
réveillon coorganisé avec l'association « Solifri »

- Lundi 1er janvier 2018: Messe à 10h30 pour la paix

Vacances scolaires: accueil seulement le samedi 10h 12h et sur rendez-vous par téléphone



Paroisse Saint Jean 23

9, Rue Rabelais – 94430 Chennevières-sur-Marne Tel. : 01 45 76 55 20.
email : eglisesaintjean23@gmail.com

Accueil : Mercredi et vendredi de 17h à 19h, Samedi de 10h à 12h
et sur rendez-vous (**Père Bruno Cadart : 07 83 59 91 67**)

Messes : Le dimanche à 9h et à 10h30
Mercredi à 18h (adoration après) Vendredi à 8h30

Chapelet : le 2ème et le 4ème vendredi du mois à 18h

Eglise ouverte pour prier quand le Père Bruno est là ou aux heures d'accueil